



MÉDIATION CULTURELLE

— APPEL DE PROJETS 2019 —

QU'EST-CE QUE LA MÉDIATION CULTURELLE ?

Un ensemble d'actions qui ont pour but de faciliter l'accès aux arts et à la culture pour le plus grand nombre, tout en favorisant l'expression et la participation culturelle des citoyens de langues, cultures, générations et conditions diverses, et ce, dans un objectif d'inclusion sociale. On peut penser à des projets tels des créations collectives, des démonstrations ou performances artistiques impliquant une interaction avec le citoyen, etc.

QUI PEUT PROPOSER UN PROJET ?

Les organismes reconnus par la Ville de Brossard, qui souhaitent entreprendre un projet artistique incluant la participation des Brossardois ou qui désirent intégrer une dimension culturelle à leurs actions, qu'elles soient à caractère social, récréatif, sportif ou éducatif.

CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ

Votre projet de médiation doit:

- **Cibler les champs d'intervention suivants : toutes formes d'art mettant en valeur les traditions et cultures du monde ou les pratiques créatives interactives à partir des nouvelles technologies;**
- Être un nouveau projet ou nouveau volet d'une activité ou programmation existante;
- Faire preuve d'innovation;
- Inclure des activités participatives réalisées avec les citoyens de Brossard, sur le territoire de Brossard;
- Être complet et ne nécessitant pas de financement pour une phase ultérieure.

NOTES IMPORTANTES

DATE LIMITE POUR
SOUMETTRE UN PROJET :
1^{ER} MARS 2019

Les propositions seront évaluées par un jury qui sélectionnera les projets retenus; les résultats seront dévoilés en avril.

Montant maximal
accordé pour un projet : **4 000 \$**

Les frais de fonctionnement réguliers de
l'organisme ne sont pas admissibles.



CONTENU DU DOSSIER

- Formulaire d'inscription complété et signé par le demandeur;
- Description du projet précisant chacun des points inclus dans le formulaire;
- Budget prévisionnel comprenant les revenus et les dépenses;
- Curriculum vitæ de l'artiste-médiateur impliqué dans le projet*;
- Lettre d'appui du ou des partenaires du milieu, s'il y a lieu;
- Documentation visuelle, sonore ou écrite en lien avec l'artiste-médiateur, l'organisme ou le projet, ainsi qu'une liste descriptive de ces documents;
- Tout autre document jugé pertinent à l'analyse de la demande.

** La Ville de Brossard peut offrir un accompagnement ponctuel pour faciliter la conception du projet et/ou mettre l'organisme en contact avec un artiste-médiateur.*

CRITÈRES D'ÉVALUATION

Qualité du projet :

- Originalité et caractère innovant des activités
- Conformité du dossier de présentation
- Pertinence avec les champs d'intervention ciblés

Qualité des collaborations :

- Effets et retombées identifiées pour les participants, l'artiste-médiateur, l'organisme et autre partenaire, s'il y a lieu
- Cohérence du projet avec les objectifs

Réalisme et faisabilité :

- Grille de réalisation
- Budget équilibré
- Capacité de l'organisme et des collaborateurs impliqués à réaliser le projet

Pour connaître les projets réalisés dans le cadre du programme de médiation culturelle de la Ville de Brossard en 2017 et en 2018 :
brossard.ca/mediationculturelle



APPEL DE PROJET EN MÉDIATION CULTURELLE

— FORMULAIRE D'INSCRIPTION 2019 —

A. COORDONNÉES DU DEMANDEUR

NOM DU DEMANDEUR	
TITRE ET FONCTION	
NOM DE L'ORGANISME	
ADRESSE	
CODE POSTAL	
TÉLÉPHONE	
COURRIEL	
SITE WEB	

B. ÉNONCÉ DE MISSION DU DEMANDEUR (ORGANISME)

(750 caractères maximum)



C. DESCRIPTION DU PROJET

Vous devez répondre à **toutes les questions.**

1. Titre du projet :

2. Contexte ou origine du projet (700 caractères maximum) :

3. Brève description du projet, incluant des précisions à propos du champ d'intervention dans lequel il se situe (700 caractères maximum) :

4. Objectif(s) du projet (300 caractères maximum) :



5. Collaborateurs au projet et leur contribution : artiste-médiateur, organisme et autre partenaire, s'il y a lieu (700 caractères maximum) :

6. Groupe(s) ciblé(s) et nombre estimé de participants (300 caractères maximum) :

7. Résultats attendus pour les participants, l'artiste-médiateur, l'organisme et autre partenaire, s'il y a lieu (700 caractères maximum) :

8. Lieu(x) des activités (300 caractères maximum) :



9. Grille de réalisation *

Utilisez une feuille supplémentaire au besoin.

ÉTAPES DU PROJET (CONCEPTION, RÉALISATION, DIFFUSION, BILAN, ETC.)	DURÉE
1 -	
2 -	
3 -	
4 -	
5 -	
6 -	
7 -	
8 -	
9 -	
10 -	
11 -	
12 - DÉPÔT DU RAPPORT DU PROJET (AU PLUS TARD UN MOIS APRÈS LA FIN DU PROJET)	

* Si le projet est retenu, la Ville de Brossard se réserve le droit de l'intégrer dans sa programmation annuelle selon une grille de réalisation différente de celle proposée par l'organisme demandeur.

10. Moyens dont dispose l'organisme pour promouvoir le projet
(300 caractères maximum) :



D. BUDGET

Détaillez l'ensemble des dépenses et des revenus relatifs au projet. Utilisez une feuille supplémentaire au besoin. Le montant maximal accordé par projet est de 4 000 \$.

REVENUS	MONTANT	DÉPENSES ADMISSIBLES	MONTANT
Ville de Brossard		Cachet de l'artiste-médiateur Détaillez le nombre d'heures et le taux horaire pour les diverses étapes : conception, production, médiation-animation, etc.	
Subventions gouvernementales Précisez :		Honoraires de coordination Détaillez le nombre d'heures et le taux horaire par fonction : recherche et documentation, coordination, administration, communication, etc.	
Commandites Précisez :		Achat ou location de matériel	
Revenus de l'activité		Location d'espace	
Contribution de l'organisme		Frais techniques	
Contribution de partenaires Précisez :		Frais de transport	
Autres revenus		Autres dépenses	
TOTAL DES REVENUS		TOTAL DES DÉPENSES	
MONTANT DE L'AIDE DEMANDÉE POUR CE PROJET			

E. DOCUMENTS À JOINDRE

- o Formulaire complété, signé et daté;
- o Budget prévisionnel;
- o Résolution autorisant la personne représentant l'organisme à déposer la demande d'aide financière, à agir en son nom et à signer les documents relatifs au projet;
- o Curriculum vitae de l'artiste-médiateur participant au projet;
- o Lettre d'appui du ou des partenaires du milieu, s'il y a lieu;
- o Documentation visuelle, sonore ou écrite en lien avec l'artiste-médiateur, l'organisme ou le projet, ainsi qu'une liste descriptive de ces documents.



F. OBLIGATIONS DE L'ORGANISME DEMANDEUR

- Être reconnu par la Ville de Brossard, selon la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes;
- Se conformer aux obligations de la Politique tout au long du déroulement du projet et ne soumettre qu'un seul projet dans le cadre de cet appel de projets;
- L'artiste-médiateur peut résider dans toute autre municipalité du Québec, mais le projet doit se dérouler sur le territoire de Brossard.

En considération de l'aide financière accordée par la Ville de Brossard, l'organisme demandeur s'engage à respecter les modalités suivantes :

- Utiliser la somme accordée pour réaliser le projet tel que soumis;
- Aviser la Ville de toute modification à sa raison sociale, son statut juridique, son adresse ou la nature de sa mission;
- Aviser la Ville de tout changement aux objectifs, à la grille de réalisation ou à tout autre aspect du projet pour lequel l'aide financière a été accordée;
- Inscrire dans tous les documents imprimés et électroniques du projet la mention suivante : « Ce projet bénéficie du soutien de la Ville de Brossard et du ministère de la Culture et des Communications dans le cadre de l'Entente de développement culturel », en incluant les logos de la Ville et du ministère;
- Compléter et transmettre le formulaire Bilan projet 2019 (incluant un compte rendu des réalisations et un bilan financier) au plus tard **un mois suivant la fin du projet**;
- Fournir cinq (5) photos du projet réalisé (JPEG/300 dpi) avec une licence en faveur de la Ville, permettant à cette dernière de les reproduire et de les utiliser sans frais et sans limites de temps pour ses publications et son site Internet. La Ville s'engage, lors de la publication de ces photos, à les accompagner des légendes et crédits fournis par le demandeur;
- Payer aux autorités et organismes compétents tous les impôts, toutes les taxes, tous les permis et tous les droits prescrits;
- Remettre à la Ville, si cette dernière l'exige, l'aide financière reçue de la Ville pour ce projet si le demandeur fait défaut de réaliser le projet tel que soumis initialement ou tel que modifié et approuvé par la Ville, ou si le demandeur cesse de se conformer aux critères d'admissibilité du présent programme avant la réalisation complète du projet.



G. ENGAGEMENT DU DEMANDEUR

J'ai pris connaissance du présent Appel de projets 2019 en médiation culturelle de la Ville de Brossard et je certifie que les informations et les documents fournis à l'appui de la demande sont exacts et complets.

En foi de quoi, je demande un soutien financier pour ce projet de médiation culturelle et je reconnais que l'acceptation de cette demande d'aide financière constituera l'entente entre l'organisme représenté et la Ville de Brossard.

Signature du demandeur autorisé : _____

Nom et fonction : _____

Organisme représenté : _____

Date : _____

ENVOI DU DOSSIER

Le formulaire d'inscription complété, signé et daté, accompagné de toute la documentation requise, doit être soumis au plus tard le **1^{er} mars 2019**.

Par la poste à l'attention de :
Appel de projets 2019 - Médiation culturelle
Loisir, culture et vie communautaire
Ville de Brossard
2001, boulevard de Rome
Brossard (Québec) J4W 3K5

Ou par courriel à :
marilyne.dubuc@brossard.ca

Les demandes incomplètes ou transmises après la date limite ne seront pas acceptées.

RENSEIGNEMENTS

La Direction du loisir, de la culture et de la vie communautaire a produit un Guide d'information et un Guide de projets de médiation culturelle pouvant vous aider dans l'élaboration de cette demande.

Pour toute information, visitez brossard.ca/mediationculturelle ou communiquez avec la Division Arts, culture et événements :

Marilyne Dubuc
Téléphone : 450 923-6304, poste 6455
Courriel : marilyne.dubuc@brossard.ca

Cet appel de projet est rendu possible grâce à une contribution financière du ministère de la Culture et des Communications dans le cadre de l'Entente de développement culturel conclue avec la Ville de Brossard.

Québec